

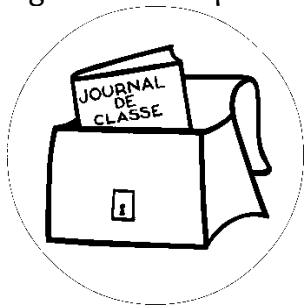


Règlement d'ordre intérieur de l'école communale de Péville

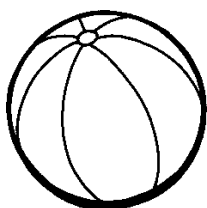
Droits	Devoirs
J'ai le droit de :	J'ai le devoir d(e) :
<p>A. Etre respecté physiquement et moralement.</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Respecter l'intégrité physique et morale de l'autre tant dans la cour que dans les locaux. 2 - Parler français au sein de l'établissement. 3 - M'adresser poliment aux adultes qui m'encadrent dans l'école. 4 - Appeler un membre du personnel pour résoudre un problème. 5 - Aller directement me présenter auprès d'eux lorsqu'ils m'appellent. 6 - Ne pas m'en prendre à un plus petit que moi. 7 - Ecouter leurs remarques et en tenir compte. 8 - Respecter l'image des condisciples sur les réseaux sociaux.
<p>B. Avoir un environnement sécurisé et épanouissant.</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Respecter mon matériel, celui des autres et celui de l'école et le ranger. 2 - Respecter les affaires des autres (mallette, lunettes, ...). 3 - Respecter les locaux (toilettes, réfectoire, ...). 4 - Trier les déchets et les déposer dans les poubelles adéquates. 5 - Ne pas jeter mes papiers par terre. 6 - Lorsque je joue, avoir un comportement correct et non-violent pour moi-même et les autres. 7 - Avoir un comportement correct et respectueux dans le réfectoire. 8 - Avoir un comportement correct et respectueux lors des sorties pédagogiques. 9 - Jouer calmement au ballon.

C. Recevoir un enseignement de qualité.



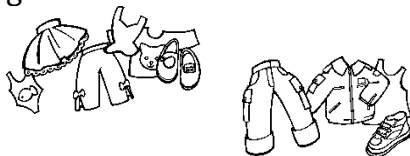
- 1 - Apporter ma tenue lorsque j'ai gym ou piscine.
- 2 - Rendre mes documents à temps.
- 3 - Faire mes devoirs et étudier mes leçons.
- 4 - Avoir une attitude positive de travail.
- 5 - Respecter l'ambiance de travail de la classe.
- 6 - Respecter les horaires en arrivant à l'heure à l'école : 8h25 dans les rangs en primaire et 9h maximum en maternelle.

D. Avoir des effets personnels.



- 1 - Ne pas apporter des objets de valeur sauf autorisation du professeur.
- 2 - Laisser mon gsm éteint dans mon cartable et sous ma responsabilité.
- 3 - Utiliser uniquement des ballons en mousse ou en plastique.
- 4 - Ne pas jouer au ballon ni le matin, ni en cas de pluie.
- 5 - Jouer calmement au ballon.

E. M'habiller selon mes goûts.



- 1 - Ne pas porter de couvre-chef dans l'enceinte des bâtiments.
- 2 - Porter des dessus qui couvrent le dos, le torse et le ventre.
- 3 - Ne pas porter de mini-jupes, ni de short trop court.

Quelles seront les conséquences si un élève ne respecte pas ce règlement d'ordre intérieur disciplinaire ?

Avant d'arriver à des sanctions, nous privilégions le dialogue et la communication.

Voici les sanctions qu'un élève pourrait recevoir en cas de non-respect de ce règlement d'ordre intérieur disciplinaire :

Obligation de présenter ses excuses, rappel à l'ordre écrit, punition écrite, privation de récréation avec ou non un travail d'intérêt général, privation de sorties pédagogiques ou récréatives, renvoi temporaire ou définitif, ...

A chaque fait jugé grave, un rapport disciplinaire sera ouvert dans lequel les faits seront relatés.

Vous serez avertis par un mot dans le journal de classe (pour les primaires) ou déposé dans la boîte aux lettres des enfants (pour les maternelles) avec la mention de la règle qui n'a pas été respectée.

Ce règlement sera collé sur les deux dernières pages blanches du journal de classe des élèves de primaire et affiché dans les classes et couloirs de maternelle.

Le dossier disciplinaire, reprenant tous les rapports, sera à votre disposition, vous pourrez le consulter en prenant rendez-vous avec l'institutrice de votre enfant et lors des réunions de parents.